

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2025

PJJ D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 775)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 273

présenté par

M. Naillet, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 2

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« Pour la définition du lieu d'implantation d'une nouvelle école et de son nombre de classes, il est tenu compte de l'avis de la commune concernée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise, tout en gardant l'esprit de cet ajout de la commission, à conserver une souplesse de rédaction afin que la commune ne dispose pas d'un droit de veto sur la construction d'une nouvelle école dès lors que la démographie scolaire rendrait celle-ci nécessaire.

Son lieu d'implantation et son nombre de classes devront toujours être définis en accord avec la commune concernée.

Cet assouplissement est sécurisé par la disposition adoptée en commission à notre initiative qui conditionne la mise en oeuvre du dispositif de l'article à l'accord préalable de la commune concernée. Ainsi la commune conserve la possibilité de décider de s'inscrire ou non dans ce dispositif mais l'État récupère la souplesse nécessaire pour s'assurer d'une mise en oeuvre plus opérationnelle.